



Baud, le 24 février 2022

Le Maire de BAUD

Aux conseillers municipaux

Objet : réunion du Conseil Municipal.

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui se déroulera le :

Jeudi 03 mars 2022 - 19h00

Mairie – salle du Conseil Municipal

NOTE EXPLICATIVE

Mme le Maire propose que désormais le secrétaire de séance soit désigné selon l'ordre alphabétique inversé de la liste des conseillers municipaux (hors maire et adjoints) : M. MAHAGNE Mikaël est donc désigné en qualité de secrétaire pour cette séance.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

2. Finances.

- *Approbation des comptes de gestion 2021, des comptes administratifs 2021 et affectation des résultats.*

Les comptes administratifs de la commune, de l'assainissement et le budget annexe lotissement seront soumis à approbation tout comme les comptes de gestion du receveur municipal. L'affectation des résultats sera également soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

- *Vote des budgets primitifs 2022.*

Le Conseil Municipal devra voter les budgets primitifs 2022 de la commune, de l'assainissement et du budget annexe.

- *Vote des taux d'imposition 2022.*

Le Conseil Municipal devra fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 : pour mémoire, les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties votés en 2021 étaient les suivants :

- taxe foncière propriété bâtie : 35,17 %
- taxe foncière propriété non bâtie : 52,03 %

- *Demande de subvention au titre du retour des amendes de police.*

Il sera proposé au Conseil Municipal de solliciter du Département du Morbihan une subvention au titre du retour des amendes de polices, pour l'aménagement de la rue du Liorho afin de rétablir une liaison piétonne sécurisée (création de trottoirs aux normes PMR), la création d'un parking de 19 places ainsi qu'un plateau ralentisseur de véhicules.

- *Demande de subvention Programme de Solidarité Territoriale 2022.*

Le Programme de Solidarité Départementale est un dispositif d'aides financières du Département du Morbihan destiné aux travaux d'équipements communaux : il sera donc proposé au Conseil Municipal de solliciter pour l'année 2022, des subventions pour la construction du bâtiment éco-exemplaire (outil en main et Fab'la baud) ainsi que pour la rénovation de l'ancien collège. (taux : 20 % d'une enveloppe de 750 000 € de travaux).

- *Tarifs municipaux – boutique du Musée.*

La boutique du musée de la carte postale proposant des nouveaux produits en rapport avec la prochaine exposition temporaire consacrée au dessinateur et peintre Géo FOURRIER, il sera proposé au Conseil Municipal d'en voter les tarifs de vente.

- *Subvention pour fournitures scolaires.*

Il sera proposé au Conseil Municipal de reconduire les subventions accordées au titre des fournitures scolaires pour les écoles maternelles et primaires (60 € par élève de Baud) et pour les collèges (45 € par élèves de BAUD).

3. Administration générale.

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Délégation n° 02-2022 : signature des marchés de travaux pour la restructuration d'un bâtiment en halles couvertes.

Lot 1 - démolition - gros œuvre – VRD : MAHO (Baud)	275 721,42 € HT
Lot 2 - charpente métallique : lot relancé	
Lot 3 - charpente bois : THETIOT (La Chapelle Caro)	62 067,00 € HT
Lot 4 - couverture zinc : BERNARD (Baud)	57 284,78 € HT
Lot 5 - menuiseries extérieures aluminium : REALU (Hennebont)	42 364,00 € HT
Lot 6 - menuiseries intérieures bois : THETIOT (La Chapelle Caro)	11 731,00 € HT
Lot 7 - cloisons sèches – isolation : LE MOULLIEC (Crac'h)	20 385,44 € HT
Lot 8 - revêtement de sols – faïence : MOISAN (Pontivy)	13 067,20 € HT
Lot 9 - plafonds suspendus : COYAC (Vannes)	4 566,00 € HT
Lot 10 - peinture - revêtements muraux : MIL' COULEURS (Baud)	4 940,57 € HT
Lot 11 - électricité - courants faibles - chauffage : SVAE (Pontivy)	34 000,00 € HT
Lot 12 - plomberie - sanitaires – ventilation : TEXIER (Le Sourn)	13 679,92 € HT
Lot 13 – serrurerie : GUILLERMIC (Hennebont)	<u>13 263,50 € HT</u>
	553 070,83 € HT

Délégation n° 03-2022 : signature des marchés de travaux pour la construction d'un bâtiment éco-exemplaire.

Lot 1 - démolition - gros œuvre – VRD : MAHO (Baud)	210 868,86 € HT
Lot 2 - charpente bois-bardage bois : CHAMPAGNE (Crédin)	178 612,00 € HT
Lot 3 - couverture zinc : BERNARD (Baud)	42 869,00 € HT
Lot 4 - étanchéité bitume : SEO (Caudan)	64 000,00 € HT
Lot 5 - menuiseries extérieures bois : GOUEDARD (Crédin)	80 806,30 € HT
Lot 6 - menuiseries intérieures bois : GOUEDARD (Crédin)	25 131,40 € HT
Lot 7 - cloisons sèches – isolation : LE MOULLIEC (Crac'h)	75 548,59 € HT

Lot 8 - revêtement de sols : LE DORTZ (Baud)	22 800,00 € HT
Lot 9 - plafonds suspendus : COYAC (Vannes)	9 607,40 € HT
Lot 10 - peinture - revêtements muraux : MIL' COULEURS (Baud)	13 364,09 € HT
Lot 11 - électricité - courants faibles : EA2i (Pontivy)	43 680,00 € HT
Lot 12 - plomberie-sanitaires-chauffage-ventilation : TEXIER (Le Sourn)	13 679,92 € HT
Lot 13 - serrurerie : LORANS LAMOUR (Pontivy)	<u>13 263,50 € HT</u>
	896 688,89 € HT

Délégation n° 04-2022: signature des conventions de travaux et de financement avec Morbihan Energies.

Eclairage du terrain de football synthétique : 63 280 € HT (aide Morbihan Energies : 20 %)
Borne électrique de 10 prises : 2 940 € HT

- *Signature de la convention droits des sols avec Baud Communauté.*

Suite à la scission de Centre Morbihan Communauté et à la création de Baud Communauté au 1^{er} janvier 2022, il convient d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition à la commune du service mutualisé d'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols.

- *Désignation du membre de la CLECT.*

Suite à la scission de Centre Morbihan Communauté et à la création de Baud Communauté au 1^{er} janvier 2022, il convient désormais de désigner le représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission est composée d'un représentant de chacune des 6 communes de Baud Communauté et elle est chargée d'établir des rapports sur l'évaluation des charges communales transférées à l'intercommunalité.

4. Urbanisme et affaires foncières.

- *Convention d'occupation du domaine public à ENEDIS.*

Dans le cadre de l'installation d'un nouveau poste de transformation électrique sur la parcelle AH-557 rue de Pontivy, il convient de concéder à ENEDIS l'occupation du domaine public pour une surface de 25 m². Cette autorisation sera formalisée par convention et il sera proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à la signer.

- *Cessions et acquisitions foncières.*

Lors de la séance du 23 septembre 2021, le Conseil Municipal avait validé la cession d'une parcelle d'environ 1 000 m² au prix de 35 000 € pour l'implantation du futur siège du district de football du Morbihan. Cependant l'évolution du projet nécessitant une plus grande surface estimée à 2 521 m² (dont 701 m² non constructible), il sera proposé au Conseil Municipal de délibérer sur un nouveau prix de cession proposé à 60 000 €.

Le district envisage également de construire un terrain de beach soccer et un mini terrain synthétique à proximité du futur siège, il sera proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la mise à disposition sur le site du Scaouët des surfaces nécessaires à l'implantation de ces équipements.

5. Questions diverses.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

**Le Maire,
Pascale GILLET**

